

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-202 du 7 Mai 1984

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, de l'intérim du Camarade
Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre
de l'Alphabétisation et de la Culture
Populaire pour compter du 6 Mai 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 6 Mai 1984, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2.- Le présent décret est publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 7 Mai 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MACP-MTAS 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préets 6 JORPB 1.-